

PROGRAMME DE FORMATION



Permis de conduire BE

Le permis BE est une extension du permis de conduire B, permettant de conduire un ensemble de véhicules comprenant un véhicule tracteur (de catégorie B) et une remorque dont le poids total autorisé en charge (PTAC) excède 750 kg, mais dont la somme des PTAC du véhicule tracteur et de la remorque **est supérieur à 4 250 kg**.

Ce permis est particulièrement utile pour les personnes souhaitant conduire des caravanes, des remorques de camping, des remorques de transport ou d'autres véhicules de grande taille.

Objectifs pédagogiques :

La formation au permis BE a pour but de familiariser les apprenants avec les réglementations concernant la conduite de véhicules avec remorque, ainsi que de leur transmettre des connaissances sur le fonctionnement et la sécurité des remorques.

Les participants doivent acquérir des compétences en manœuvres spécifiques à la conduite avec remorque et être préparés à gérer des situations d'urgence. Il est également essentiel de savoir charger et répartir correctement la charge pour assurer une conduite stable.

Pré-requis :

- Être âgé de 18 ans minimum
- Détenir un permis B valide
- Capacité médicale : Avoir passé et validé la visite médicale obligatoire auprès d'un médecin agréé.
- Avoir obtenu le code depuis moins de 5 ans au moment de passer l'examen.

Durée :

Durée totale : 14 heures de formation.

Modalités pédagogiques :

Formation théorique : Formation en présentiel.

Formation pratique : Formation en présentiel.

Épreuves théoriques et pratiques : Épreuves en présentiel.

Modalités d'accès :

En présentiel : un entretien préalable est nécessaire afin de connaître et évaluer les besoins en formation du futur apprenant et présenter l'ensemble des informations concernant les formations disponibles. A l'issue de cet entretien, une évaluation de départ sera proposée. Cette évaluation permet d'évaluer le candidat et de déterminer le volume d'heure nécessaire à la formation. A l'issue de cet entretien, un devis est établi. Après validation, un contrat de formation est édité et doit être signé par le futur stagiaire et l'auto-école. Un dossier d'inscription doit également être constituer afin que l'auto-école puisse réaliser les différentes actions nécessaires à l'inscription du candidat à l'examen final (liste des documents nécessaires disponible à l'accueil).

A distance : Après réception de la demande de formation, un entretien téléphonique ou physique est programmé afin de s'assurer que la formation choisie soit conforme aux attentes et besoins du futur apprenant. A l'issue de cet entretien, une évaluation de départ sera proposée. Cette évaluation permet d'évaluer le candidat et de déterminer le volume d'heure nécessaire à la formation. Un devis est ensuite établi. Après validation, un contrat de formation est édité et doit être signé par le futur stagiaire et l'auto-école. Un dossier d'inscription doit également être constituer afin que l'auto-école puisse réaliser les différentes actions nécessaires à l'inscription du candidat à l'examen final (liste des documents nécessaires disponible à l'accueil).

Délais d'accès :

Financement personnel :

Contrat conclu en présentiel : entrée en formation immédiate.

Contrat conclu à distance : entrée en formation après échéance du délai de rétractation de 14 jours.

Financement professionnel :

Contrat conclu en présentiel : entrée en formation après échéance du délai de rétractation de 14 jours.

Contrat conclu à distance : entrée en formation après échéance du délai de rétractation de 14 jours.

Déroulé de la formation :

La formation au permis BE se déroule en 2 étapes visant à garantir une approche complète et efficace de l'apprentissage :

- **Formation théorique :** Des sessions de formation en salle sont organisées pour aborder les aspects réglementaires, la sécurité routière, et le fonctionnement des remorques. Ces cours incluent des présentations interactives, des discussions de groupe, et l'utilisation de supports visuels.
- **Formation pratique :** Les apprenants bénéficient d'une formation pratique sur des véhicules équipés de remorques. Cette formation inclut des manœuvres spécifiques, telles que le stationnement, le recul, et le départ en côte. Cela leur permet de se perfectionner dans la gestion d'un véhicule avec remorque.

Programme de formation :

Module 1 - Introduction et sécurité au volant

- **Premiers pas** : Présentation des spécificités du permis BE et de l'importance d'une formation adéquate.
- **Vérifications essentielles** : Identification et contrôle des principaux organes et équipements du véhicule et de la remorque.
- **Installation et documentation** : S'installer correctement au poste de conduite et se familiariser avec les documents nécessaires.
- **Contrôles préliminaires** : Réalisation de contrôles visuels avant le démarrage du moteur.
- **Manœuvres de Base** : Diriger l'ensemble en marche avant et arrière, réaliser des arrêts de précision.
- **Sécurité en conduite** : Observer son environnement et adopter les gestes et postures de sécurité lors de l'accès au véhicule.
- **Techniques d'attelage** : Apprentissage des procédures d'attelage et de dételage.

Module 2- Circulation en conditions normales

- **Analyse de l'environnement** : Compréhension de la route en fonction des dimensions de l'ensemble et circulation dans des conditions normales.
- **Signalisation et indications** : Recherche et interprétation de la signalisation spécifique et des indices routiers.
- **Respect des règles de circulation** : Connaître et respecter les règles de circulation, notamment celles liées aux ensembles de véhicules.
- **Placement sur la chaussée** : Techniques pour positionner correctement l'ensemble sur la route et choisir les voies adéquates.
- **Manœuvres de virage** : Exécution des tournants à droite et à gauche, franchissement d'intersections selon les priorités.

Module 3 - Circulation en conditions difficiles

- **Partage de la route** : Circuler en toute sécurité tout en partageant la route avec d'autres usagers, notamment les usagers vulnérables.
- **Gestion des distances de sécurité** : Évaluation et maintien des distances de sécurité appropriées.
- **Défense de la conduite** : Techniques pour croiser, dépasser, et se laisser dépasser de manière sécurisée.
- **Négociation des virages** : Apprendre à négocier les virages de manière sécurisante.
- **Insertion dans la circulation** : Savoir quitter un stationnement, repartir après un arrêt, s'insérer dans la circulation et circuler sur une voie rapide.
- **Conduite en circulation dense** : Apprendre à conduire dans une file de véhicules et en circulation dense.
- **Conduite en déclivité** : Gérer la conduite en montée et en descente.
- **Conditions météorologiques difficiles** : Apprendre à conduire lorsque l'adhérence et la visibilité sont réduites.

Module 4 - Autonomie et économie de conduite

- **Conduite autonome** : Suivre un itinéraire de manière autonome tout en respectant les règles de circulation.
- **Facteurs de risque** : Comprendre les principaux facteurs de risque au volant, spécifiques à la conduite des ensembles, et appliquer les recommandations appropriées.
- **Préparation d'un trajet longue distance** : Connaître les étapes pour préparer un trajet longue distance en autonomie.
- **Réactions en cas d'accident** : Savoir quoi faire en cas d'accident : protéger, alerter et secourir.
- **Aides à la conduite** : Connaître les aides à la conduite du véhicule (régulateur, limiteur de vitesse, ABS, aides à la navigation).
- **Notions d'entretien** : Avoir des notions sur l'entretien, le dépannage et les situations d'urgence.
- **Pratiques d'éco-conduite** : Apprendre les techniques d'éco-conduite pour réduire la consommation de carburant et les émissions.

Les épreuves :

- **Épreuve hors circulation**

L'épreuve hors circulation est composée de plusieurs tests. 18 points sont nécessaires pour l'obtenir, à condition de ne pas avoir commis de faute éliminatoire. L'épreuve comporte les exercices suivants :

- un contrôle sur les vérifications de sécurité ;
- un test oral pour mesurer les connaissances sur les règles de sécurité ;
- l'attelage et le dételage ;
- une manœuvre en marche arrière à réaliser en faisant une courbe.

Lorsqu'un candidat valide cette épreuve, celle-ci est valable pendant 3 ans, tant que son code ne dépasse pas ses 5 ans de validité.

- **Épreuve en circulation**

L'épreuve en circulation a lieu sur différents types de route. 17 points sont nécessaires pour valider l'épreuve, sans avoir commis de faute éliminatoire. Comme pour le passage du permis B, les compétences évaluées sont :

- le respect du code de la route ;
- la maîtrise du véhicule ;
- le respect des autres usagers ;
- la conduite en autonomie.